

MONT-LOZÈRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Gazette

Été 2023 - 10

CRÉDIT PHOTO MATHILDE PETKOVIC





LE MOT DU PRÉSIDENT

La période estivale est synonyme de divertissements, de loisirs, de sports de pleine nature, de visites culturelles : notre territoire offre tout cela aux visiteurs ainsi qu'aux locaux.

Aussi, je souhaite à chacun de trouver plaisir à résider sur notre territoire en profitant des services que la Communauté de Communes Mont-Lozère (CCML) offre : la surveillance et l'entretien de la plage du lac de Villefort, les visites du château de Castanet, les bureaux d'information touristique, les

accueils de loisirs pour les plus jeunes mais aussi l'entretien des sentiers de randonnée ou encore les sentiers thématiques.

J'ai aussi plaisir à vous proposer cette gazette estivale car elle montre la dynamique incontestable de l'équipe Élus-Agents de notre collectivité : elle rend compte de la progression des projets mais revient aussi sur les inaugurations de certains autres qui aboutissent après parfois plusieurs années de travail. Je vous souhaite donc une bonne lecture et une belle fin d'été !

Jean de LESCURE

SOMMAIRE

P-1 : BUDGET

- Budget primitif
- Projets d'investissements
- Budget 2023
- Principales recettes
- Taux de fiscalité

P-4 : JEUNESSE

- Harmonisation des tarifs des ALSH
- De nouveaux locaux pour la jeunesse

P-5 : SPORT ET ENVIRONNEMENT

- Panneaux d'interprétation sur les béals
- Signalétique canyon

- Étang de pêche de la Bastide-Puylaurent
- Le sentier du Mas de l'Ayre inauguré
- Le SMAML salue les aménagements du Mont Lozère
- Préparation au transfert de compétences "eau" et "assainissement"
- Décharge sauvage nettoyée à la Bastide-Puylaurent

P-10 : CULTURE

- 7 juillet, ouverture de l'estivale 2023 du château de Castanet

P-9 : TOURISME

- Du mouvement dans l'équipe
- Le PACT Cévennes

P-11 : ÉCONOMIE

- La CCML soutient l'économie
- La nouvelle pisciculture inaugurée
- Et toujours un soutien numérique et administratif aux administrés



COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Chaque année, le Conseil Communautaire vote le budget annuel.

Après le vote du budget primitif, la CCML a la possibilité de voter, en cours d'année, des budgets supplémentaires ainsi que des décisions modificatives si nécessaire. Les budgets dits annexes retracent quant à eux les dépenses et les recettes de services particuliers qui dépendent de la collectivité : les Ordures Ménagères, le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le Service Public Administratif Tourisme (Office de tourisme), Point Multiple Rural, Zones Artisanales...

La section de fonctionnement regroupe :

- En dépenses : celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...)
- En recettes : toutes celles que la collectivité peut percevoir des prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

La section d'investissement regroupe :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement (travaux, aménagements...)
- En recettes : les emprunts, les subventions des partenaires (Europe, État, Conseil Régional, Conseil Départemental).

BUDGET PRIMITIF 2023 VOTÉ LE 31 MARS 2023 À ALLENC

C'est une étape fondamentale dans la vie de la communauté de communes, puisqu'il **détermine chaque année l'ensemble des actions et des projets qui seront entrepris.**

Le résultat de l'exercice 2022 excédentaire a notamment permis de financer les projets sans avoir à augmenter les taux de la fiscalité, malgré le contexte économique international difficile et les différentes augmentations des coûts de l'énergie et des carburants.

La **bonne santé financière de la communauté de communes** permet donc aux élus de maintenir un niveau d'investissement élevé. Le budget principal 2023 a été voté à hauteur de 7,8 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros de dépenses d'équipements.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS : UN TOTAL DE 2 819 888 €

- Bâtiments (extension du télécentre de Villefort) : 66 598 €
- Bâtiments enfance et jeunesse (ALSH Brenoux/Bleymard/Villefort) : 1 506 256 €
- Pisciculture : 459 355 €
- Défense contre les incendies : 117 204 €
- Valorisation du patrimoine (panneaux béals) : 14 568 €
- Infrastructures touristiques (Etang du Beal / Aire camping-car) : 90 000 €
- Equipement (Service technique, administratif) : 7 000 €

CHIFFRES CLÉS

- 9 budgets pour 9,4 millions d'euros
- 412 753 € d'excédents sur la section de fonctionnement

BUDGETS 2023

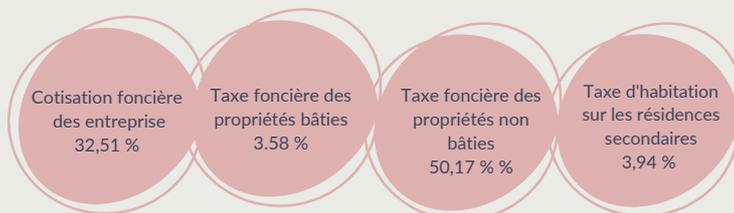
Budgets ►	Principal	Ordures Ménagères	SPANC*	Office de Tourisme	Point Multiple Rural
Fonctionnement	5 013 366 €	725 127 €	111 620 €	181 263 €	85 898 €
Investissement	2 819 888 €	224 433 €	31 088 €	7 043 €	52 471 €
Total	7 833 254 €	949 560 €	142 708 €	188 306 €	138 369 €

*SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

LES PRINCIPALES RECETTES

- 689 590 € de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers
- 2 600 000 € de recettes de fiscalité directe locale issus des taxes sur le foncier bâti et non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TAUX DE FISCALITÉ : PAS DE CHANGEMENT EN 2023





HARMONISATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Trois accueils de loisirs fonctionnent toute l'année sur notre territoire, afin d'apporter un service aux familles et des contenus éducatifs de qualité pour les enfants.

Jusqu'à présent, les familles dont les enfants fréquentaient les accueils de loisirs de Langlade-Brenoux, du Bleymard ou de Villefort n'avaient pas accès à des tarifs identiques. Afin de remédier à cette forme d'inégalité et permettre à l'ensemble des familles du territoire de la communauté de communes d'accéder à un tarif équitable, le **conseil communautaire réuni le 23 juin a décidé une harmonisation tarifaire des trois accueils de loisirs** sur la base du tarif médian pratiqué.

TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA CCML À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Tarifs dégressifs pour les fratries	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
Tarifs	14 €	7 €	25,20 €	12,60 €	33,60 €	16,80 €
Réductions			- 10 %		- 20 %	

Participation famille/caf	1 enfant				2 enfants				3 enfants			
	Journée		Demi-journée		Journée		Demi-journée		Journée		Demi-journée	
Tarifs	14 €		7 €		25,20 €		12,60 €		33,60 €		16,80 €	
Quotient familial	Famille	Caf	Famille	Caf	Famille	Caf	Famille	Caf	Famille	Caf	Famille	Caf
0 - 650	6,00 €	8,00 €	3,00 €	4,00 €	10,80 €	14,40 €	5,40 €	7,20 €	14,40 €	19,20 €	7,20 €	9,60 €
651 - 800	11,00 €	3,00 €	5,50 €	1,50 €	19,80 €	5,40 €	9,90 €	2,70 €	26,40 €	7,20 €	13,20 €	3,60 €
801 et plus	14,00 €	0,00 €	7,00 €	0,00 €	25,20 €	0,00 €	12,60 €	0,00 €	33,60 €	0,00 €	16,80 €	0,00 €

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

En 2021, la CCML a pu bénéficier d'une **subvention à hauteur de 50 % de l'Etat pour l'aménagement de locaux dédiés à nos trois accueils de loisirs, ainsi qu'à la MAM et à la France Services à Brenoux**, pour lesquels le montant global des dépenses prévisionnelles s'élève à près de 1,3 millions d'euros. Les plans de financement de ces projets ont ensuite été complétés par des **subventions du Conseil départemental de la Lozère allant de 12 à 29 % suivant le projet et d'une subvention de la Région de 60 000 € pour la petite enfance.**

FIN DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX À L'ACCUEIL DE LOISIRS MONT-LOZÈRE

Après avoir été accueillis dans les locaux de l'école de Bagnols-les-Bains, au rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie au Bleymard et à l'école du Bleymard, c'est à **l'étage de l'ancienne trésorerie que s'installe définitivement l'accueil de loisirs Mont-Lozère.** La CCML a fait l'acquisition du bâtiment auprès de la commune de Mont-Lozère et Goulet pour un montant de 110 000 €.

Pour permettre à l'accueil de loisirs de fonctionner dans ses nouveaux locaux dès le début des vacances scolaires d'été 2023, **les agents des services techniques se sont mobilisés pour rénover la totalité de l'étage du bâtiment.** Démolition de murs et de la cheminée, pose d'un sol souple, adaptation des sanitaires aux enfants, pose d'une cuisine, peinture, aménagement et sécurisation de la cour extérieure ...



L'ensemble des travaux ont été **supervisés par le directeur des services techniques, suivant les recommandations du service départemental de la Petite et Moyenne Enfance et de l'unité accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.**

Elise et Danaé, nos deux directrices/animatrices, ont pu apporter la touche finale en peignant des murs en couleurs et en installant le mobilier.

Une deuxième tranche de travaux comprenant la reprise de la clôture, la rénovation de la toiture et la mise en conformité aux règles d'accessibilité sera prévue dans un second temps.

UN ACCUEIL DE LOISIRS SUR LA HALLE DES SPORTS GRATASSAC

À Villefort, la CCML a obtenu début juillet l'autorisation de travaux lui permettant de construire un accueil de loisirs sans hébergement sur le toit-terrasse de la halle des sports. Le cabinet d'architectes Bonnet-Teissier, retenu pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, suivra le marché public et les travaux de construction.



DÉMARRAGE DU CHANTIER DE L'ESPACE INTERCOMMUNAL À BRENOUX

Les travaux de construction de l'espace intercommunal ont démarré à côté de la salle des fêtes à Langlade (Brenoux).

Le bâtiment hébergera :

- la BARBAMA'MAM, qui pourra accueillir une nouvelle assistante maternelle grâce au gain de surface,
- l'accueil de loisirs des P'tits Malins, libérant ainsi la salle des fêtes pour d'autres activités,
- les permanences de la France Services.



Une mise en service du bâtiment est espérée pour la rentrée 2024.



PANNEAUX D'INTERPRETATION SUR LES BEALS

Les « béals » sont des canaux utilisés par les paysans depuis très longtemps. C'est une forme d'irrigation répandue dans le monde, surtout en montagne. Ce savoir-faire a même été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel en 2017 ! Ingénieux et ancestraux, les béals sont pourtant menacés. En Lozère, leur utilisation diminue et fait l'objet d'une attention particulière.

La Lozère, située en tête de plusieurs bassins versants, revêt une responsabilité forte en termes de protection contre les inondations et de gestion de la ressource en eau. Ces ouvrages hydrauliques anciens permettent notamment de freiner l'écoulement vers les cours d'eau et favorisent le ruissellement.



Au-delà de cet aspect, **aujourd'hui encore, des activités économiques dépendent toujours de ces ouvrages.** Malgré le caractère chronophage de l'entretien et une pression réglementaire croissante, des éleveurs valorisent l'eau des béals pour l'abreuvement de leurs animaux, l'irrigation de leurs vergers et prairies. D'autres sont toujours utilisés pour alimenter un moulin, une pisciculture ou pour permettre l'arrosage de jardins potagers. Les usages perdurent.

Afin de les découvrir ou d'en apprendre un peu plus sur eux et sur ceux qui s'en servent, **des panneaux d'interprétation ont été réalisés par la CCML avec l'appui de l'association Copage et le soutien financier du Parc National des Cévennes et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER.**



Cinq panneaux ont été positionnés en des points stratégiques du territoire de la communauté de communes pour permettre aux habitants et aux personnes de passage de découvrir ces ouvrages et leurs usages.

SIGNALÉTIQUE CANYONS

Les pratiquants de sports de pleine nature adeptes de sensations fortes connaissent bien ces sites situés sur les communes de Prévencières et de Pied de Borne : les canyons ! Ces vallées étroites, profondément encaissées, ont contribué à la réputation de notre territoire et attirent chaque année de nombreux amateurs d'escalade et de canyoning.



Afin de permettre cette pratique sportive dans un cadre sécurisé, la CCML a rénové et mis en place une signalétique aux abords des trois canyons principaux (Chassezac, Roujanel et Fustugères).

Grâce à une concertation entre différents partenaires : Association des professionnels du Chassezac, EDF Hydro-Chassezac, SDIS et collectivités locales, c'est au total 10 panneaux qui ont été implantés par les agents de la CCML.

Il s'agit de sécuriser les sites en renseignant sur l'état des débits du cours d'eau pour le Chassezac (régulé par EDF pour la pratique du canyoning) mais également sur les conduites à tenir en cas d'urgence pour faciliter l'intervention des secours.

ÉTANG DE PÊCHE DE LA BASTIDE -PUYLAURENT, UN SITE QUI FAIT L'UNANIMITÉ !

C'est début juin que le premier coup de canne a pu être donné à l'étang de pêche de la Bastide. Cette année encore, c'est Valéry COULET qui assure la gestion du site et accueille avec dynamisme les visiteurs.

Cet hiver, la communauté de communes a poursuivi l'aménagement du site avec des travaux sur le bâtiment, permettant un accueil de qualité. Des travaux de mise en valeur des abords viendront compléter le tout, pour que ce lieu monte encore en gamme.



Le site digne d'un tableau de Monet est accessible tous les jours depuis juin et jusqu'à mi-septembre de 10h à 19h, pêcheurs et promeneurs s'y retrouvent pour passer un moment hors du temps au coeur d'une nature luxuriante. Qu'il s'agisse de pratiquants chevronnés ou de novices venus s'essayer à la pêche à la truite, toutes les parties laissent des souvenirs qui se raconteront à chaque occasion.

Longue vie donc à l'étang de pêche de la Bastide, où vous pouvez vous laisser tenter aussi bien par un concours ou une compétition, que par une initiation ou une après-midi en autonomie.



Gageons que les visiteurs soient toujours plus nombreux et que la communauté de communes Mont-Lozère et la commune de la Bastide-Puy-laurent puissent valoriser cet écrin de nature pour encore de longues années !

LE SENTIER D'INTERPRÉTATION DU MAS DE L'AYRE INAUGURÉ !

La communauté de communes Mont-Lozère inaugure le sentier d'interprétation du Mas de l'Ayre, premier projet que porte l'EPCI sur une commune gardoise.

Ce jeudi 22 juin, les différents acteurs du projet se sont retrouvés en bordure de la départementale D901 sur la commune de Malons et Elze, avec pour ambition première de parcourir le court sentier afin d'apprécier cette démonstration d'un partenariat réussi. Jean OLIVA, Maire de Malons et Elze a exprimé son plaisir de voir aboutir ce sentier d'interprétation initié par son prédécesseur Philippe GAILLARD.



Il a remercié les partenaires, qu'ils soient partenaires financeurs, techniques ou ressources et a exprimé sa reconnaissance à Jean de LESCURE pour le portage du projet effectué par la communauté de communes Mont-Lozère.

Jean de LESCURE a lui aussi exprimé sa joie d'inaugurer ce sentier et s'est réjoui que la commune ait fait appel à la collectivité : « **Les Elus de Malons et Elze ont compris que la communauté de communes est un outil à la disposition des communes, une force à saisir pour mener à bien des projets** ». Le Président de la CCML a remercié à son tour le Conseil Départemental du Gard (CD30) représenté par M. Patrick MALAVIEILLE, Vice-Président délégué à la culture ainsi que Guy LAGAGNIER, ancien conseiller départemental présent pour témoigner du long partenariat entre les deux départements sur ce territoire.

Il a aussi exprimé l'importance du Pôle Pleine Nature ainsi que le rôle capital de l'Office National des Forêts (ONF) représenté par Jean de MARIN de CARRANRAIS et du Parc National des Cévennes (PNC) représenté par Daniel BARBÉRIO qui ont à leur tour reconnu une belle réalisation permettant la mise en valeur du riche patrimoine naturel et culturel du bassin.

Les agents des différentes structures ont aussi été remerciés, tout comme la population qui s'est largement investie.

Historique du projet

Pour mémoire, le sentier du col du Mas de l'Ayre a été proposé en 2017 par l'ONF à la commune de Malons et Elze. Il était alors question de jalonner le sentier de plusieurs panneaux relatant l'histoire et la gestion de la forêt domaniale. La commune s'est alors naturellement tournée vers la communauté de communes, dont la compétence en matière d'entretien, de création et de promotion de sentiers de randonnée permet de porter de tels projets.

LE SMAML* SALUE LES AMÉNAGEMENTS DU MONT LOZÈRE !

Mardi 16 mai a eu lieu l'inauguration de l'ensemble des aménagements effectués par le ***Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML)** dans le cadre du Pôle pleine Nature Mont Lozère (PPN), en présence de nombreux élus investis dans le projet.

Cet établissement public dont la communauté de communes est membre, a permis d'**aménager et de structurer l'offre d'activités de pleine nature depuis 2016**.

Ainsi le territoire du Mont Lozère a bénéficié de :

- 1700 km de sentiers aménagés dont 950 km sur la CCML
- 31 boucles trail, 39 boucles VTT, 8 boucles cyclo balisées
- 6 sites de course d'orientation (à proximité des collèges et sur les stations du Mas de la Barque et du Mont Lozère)
- 2 sentiers de découverte (la forêt magique au Mas de la Barque et à l'étang de Barrandon)
- de sites d'escalade rééquipés (8 sites, 30 secteurs et 387 voies rééquipés en 2019 et 2020)
- pistes de ski de fond depuis le col de Finiels aménagées afin d'améliorer la pratique
- 5 points de location de VTT à assistance électrique repartis autour du Mont Lozère
- 13 stations d'entretien pour le gonflage et les petites réparations en libre service
- 1 topoguide d'escalade, 3 cartoguides de randonnée, des brochures trail-VTT-cyclo

Après un travail de concertation entre partenaires et habitants, il a été décidé d'élargir les thématiques et de valoriser la biodiversité du lieu dans sa globalité.

L'objectif fixé, la CCML a pu obtenir 50 % d'aide de la part du CD30 et 20 % de la part du PNC, sur un montant total des travaux de 22 462 euros. L'ONF, ainsi que la commune de Malons et Elze, ont respectivement apporté de l'ingénierie de projet et effectué certains des travaux sur le site.



Venez découvrir la biodiversité du Mas de l'Ayre !

Le projet final offre une balade de deux kilomètres, accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite, jalonné de huit panneaux. Le sentier d'interprétation du Mas de l'Ayre est à présent prêt pour accueillir les visiteurs et notamment les familles qui apprécieront de cheminer en compagnie de Manon et son grand-père, les deux personnages qui font découvrir les spécificités de la géologie et de la biodiversité locales.

Au départ du parking, vous pourrez aussi accéder au parc de loisirs du Mas de l'Ayre qui propose de l'accrobranche, du paintball ainsi que du trotti-cross, nouvelle activité qui permet de découvrir la région en trottinette tout terrain.



Si la cérémonie a eu lieu sous la houlette de Gérard COGNET, successeur de René CAUSSE à la présidence du SMAML, c'est Marie-Jo CAUSSE qui a coupé le ruban inaugural en hommage à son époux. Tous les présents ont reconnu un travail de qualité nécessaire à nos territoires de pleine nature et tous se sont accordés pour le dire : rien n'aurait été pareil sans René CAUSSE, puisqu'en plus d'être à l'initiative du Pôle Pleine Nature, il a fait vivre l'ensemble du projet et l'a porté jusqu'au bout en étroite et bienveillante collaboration avec Herminie GRAVIER, chargée de mission et Marina BADOU, secrétaire-comptable du SMAML.



PRÉPARATION AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES "EAU" ET "ASSAINISSEMENT"

Le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes est prévu au 1er janvier 2026. Au regard de la complexité de ces transferts mais aussi des conséquences importantes sur l'organisation des services proposés aux usagers, il est indispensable de se préparer et d'analyser le plus en amont possible les modalités d'organisation ex post. (Référence : BW41708 / Date : 15 Mai 2023 / Source : AMF)

Après l'embauche fin 2019 d'un agent chargé de mener une étude technique sur ce transfert de compétences, la CCML a également fait appel aux services du cabinet À Propros* pour l'étude financière. Ces deux études bénéficient d'un soutien financier des Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Adour-Garonne.

Après les phases d'état des lieux, les scénarios envisageables ont été présentés par le cabinet et le technicien en décembre 2022 et un premier débat en Conférence des Maires a été organisé en février 2023. Il en est ressorti la nécessité d'affiner l'estimation des équivalents temps plein* techniques et administratifs actuellement consacrés aux mêmes compétences dans les communes, pour mieux dimensionner un éventuel service intercommunal.

Plusieurs communes du territoire ont d'ores et déjà fait appel aux services techniques intercommunaux pour l'entretien courant de leurs stations d'épuration et unités de traitement d'eau potable. L'accompagnement des communes par cette prestation permet aux services de la CCML d'acquérir une meilleure connaissance des installations existantes et des besoins en entretien.



Quatre nouvelles communes sollicitant cette année les services de la CCML, le conseil communautaire a validé en juin le recrutement d'un agent technique dédié à ces prestations.

Malgré les doutes et les réticences, élus et techniciens préparent le transfert de compétences qui leur sera probablement imposé le 1er janvier 2026.

* cabinet de conseil aux collectivités pour l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement

* unité de mesure de la charge de travail

DÉCHARGE SAUVAGE NETTOYÉE À LA BASTIDE-PUYLAURENT !



Suite au nettoyage en 2019 du site de l'Usclade en dessous de Malavieille, ce fût cette année au tour de la décharge sauvage de la Bastide-Puylaurent d'être dépolluée.

Portée par l'Etablissement Public Loire dans le cadre de la délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'opération de nettoyage des abords de l'Allier sur la zone d'activité de la Bastide-Puylaurent s'est déroulée du 10 au 12 juillet.

L'opération, dont le coût total s'est élevé à 28 640 € TTC, a pu bénéficier de subventions à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 10 % par le Département de la Lozère dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Allier. L'autofinancement restant est apporté par la CCML.

Près de 400 m3 de déchets (branches, arbres morts et gravats) ont été broyés sur place ou évacués hors zone de crue par l'entreprise BeePaysage (63), afin d'assainir le cours d'eau et améliorer le site.

3 DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE

Bassin de vie	Adresse	Horaire
Mont-Lozère et Goulet	Route de Sauvage le Bleygard	Mercredi : 13h30 - 17h00 Samedi : 8h30 - 12h00
Saint-Etienne du Valdonnez	Saint-Etienne du Valdonnez	Mercredi : 8h00 - 12h / 13h30 - 17h00 Samedi : 9h00 - 12h00
Villefort	La Gravière Villefort	mercredi et samedi : 8h30 - 12h00



Malheureusement, des décharges sauvages subsistent sur le territoire de la CCML et polluent les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau. Les déchets doivent impérativement être jetés dans une poubelle ou en déchetterie. Pour rappel, trois déchetteries et deux zones de stockage de déchets inertes sont à votre disposition sur le territoire de la CCML.



DU MOUVEMENT DANS L'ÉQUIPE

BIENVENUE À FLORENCE, NOUVEL AGENT D'ACCUEIL ET DE PROMOTION TOURISTIQUE !

Début juillet 2023, Florence LAFONT a rejoint l'équipe de l'office de tourisme Mont-Lozère en remplacement de Manon HALLOUIN, pour tenir les bureaux d'information touristique (BIT) de Bagnols-les-Bains et du Bleygard.

Venue du Gard, elle a dû attaquer la saison estivale sur les chapeaux de roue au 1er juillet, avec seulement trois jours de tuilage et une semaine de formation. Forte d'une grande expérience dans le tourisme, elle a su s'adapter très vite à son nouveau poste et au territoire.



NOS SAISONNIERS, GARANTS D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ

La CCML ne pourrait pas accueillir et offrir une variété d'activités à ses résidents, ses vacanciers et ses excursionnistes, sans ses saisonniers !

Alice ROUHLING a rejoint en mai le bureau d'information touristique de Villefort pour renseigner les touristes tout au long de la saison estivale.

BELLE CONTINUATION À MANON !

Après avoir accueilli pendant plus de 3 ans les touristes dans ces deux BIT, Manon HALLOUIN a rejoint mi-juillet les effectifs de la SELO, pour un métier plus proche de son objectif professionnel, au village de gîtes des Bouviers. Première agente permanente de l'office de tourisme sur le secteur de Mont-Lozère et Goulet, Manon a œuvré à la promotion de la destination Mont-Lozère grâce à ses qualités relationnelles et à ses multiples compétences dans le domaine de la communication et du tourisme.

Nous lui souhaitons une très belle continuation et lui adressons un grand merci pour tout ce qu'elle a apporté à notre office de tourisme et au territoire. Nous sommes certains qu'elle rencontrera beaucoup de succès dans sa vie professionnelle, où qu'elle aille.

Bassin de vie	Adresse	Contact
La Bastide-Puy-Laurent (d'avril à décembre)	La Bastide-Puy-Laurent	04.66.46.12.83
Mont-Lozère et Goulet (d'avril à novembre)	Bagnols les Bains et le Bleygard	04.66.47.61.13
Valdonnez (toute l'année)	Lanuéjols	04.66.48.00.82
Villefort (toute l'année)	Villefort	04.66.46.87.30
contact@destination-montlozere.fr		

Elle permet à Aline et Morgane de consacrer plus de temps à l'accueil téléphonique, en renfort dans le bureau du Bleygard ou encore sur les marchés du Valdo. Didier BENOÎT et William BUDZINSKI complètent l'équipe technique qui assure l'entretien des sentiers de randonnée et des sites touristiques intercommunaux, tels que la plage du lac de Villefort et le parc du château de Castanet.

Pour améliorer l'état des routes, les agents techniques ont pu compter sur Arthur GAUDRY pour le goudronnage tout au long du mois de juillet.

Enfin, en juillet et août, la surveillance de la baignade est assurée par Enzo CAGNOLATI pour la deuxième année

consécutive et l'accueil du château de Castanet par Numa BASTIDE--FANTINI en juillet et Thibaut VÉDRIN en août.

Un grand *Merçi* à tous !

LE PACT CÉVENNES : UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR FAIRE RAYONNER LA DESTINATION

Sous l'impulsion du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL), la **convention-cadre du PACT Cévennes a été signée le 27 avril 2023** à la Bambouseraie en Cévennes (Anduze) par quatorze acteurs institutionnels du tourisme ardéchois, gardois et lozérien.

Faisant fi des frontières administratives des territoires, le PACT Cévennes s'inscrit dans un périmètre géographiquement cohérent à cheval sur deux régions et englobant trois départements*, neufs offices de tourisme*, dont l'Office de tourisme Mont-Lozère, et le Parc national des Cévennes. Le PACT Cévennes, c'est **un budget annuel de 75 000 € pour les trois prochaines années, afin de valoriser et promouvoir la destination Cévennes** au travers d'un positionnement et d'une stratégie collectivement actés.

*Comité départemental du tourisme de la Lozère, Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard, Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

*Neuf Offices du tourisme : 1 en Ardèche (OT Cévennes Ardèche), 5 dans le Gard (OT Cévennes Tourisme, OT Piémont Cévenol, OT Cèze Cévennes, OT Mont-Aigoual Causses Cévennes et l'OT des Cévennes Navacelles) et 3 en Lozère (l'Agence d'Attractivité Gorges, Causses & Cévennes OT Cévennes Mont-Lozère et l'OT du Mont-Lozère)



7 JUILLET, OUVERTURE DE L'ESTIVALE 2023 DU CHÂTEAU DE CASTANET

Cette année le château de Castanet propose deux expositions temporaires qui invitent le visiteur à lever les yeux vers le ciel.

Vincent LHERMET nous offre à apprécier ses photos de ciels foudroyés qui révèlent la force et la beauté des orages. Le Parc National des Cévennes (PNC) en nous proposant son exposition "Au coeur de la Nuit" invite à visiter une partie du château dans le noir, pour profiter d'animations interactives et pédagogiques sur la Réserve Internationale de Ciel Étoilé qu'est le PNC.



Deux autres expositions sont proposées à la visite :

- l'exposition permanente qui relate la vie du territoire au fil des événements qui l'ont marqué comme l'agriculture ou l'arrivée du chemin de fer ...
- une partie de l'exposition proposée par EDF lors des cinquante ans du barrage en 2014 et qui permet de se rendre compte du colossal chantier qu'a été la mise en eau et l'aménagement des infrastructures.

Enfin pour le plaisir des plus petits, la chasse au trésor créée avec le Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan leur permet d'en apprendre un peu sur l'histoire du château tout en s'amusant !

UN HOMMAGE LOGIQUE À RENÉ CAUSSE

À l'initiative du SMAML et en partenariat avec la mairie de Pourcharesses et la CCML, ce 7 juillet a été choisi pour rendre un hommage à René CAUSSE, dont on fêtait le triste anniversaire de sa brutale disparition il y a un an.

Le château de Castanet, si important pour lui, sur la commune dont il était le maire depuis 1996, était le lieu parfait pour se réunir.

Aussi en présence de nombreux élus, de Monsieur le Préfet, de la population de Pourcharesses et de sa famille, une plaque en sa mémoire a été dévoilée par ses petits enfants et Herminie GRAVIER, une de ses collaboratrices.

Son épouse a chaleureusement remercié les présents et toutes les personnes qui ont permis à René de mener à bien tant de projets.



LA CCML SOUTIEN L'ÉCONOMIE :

L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET TOURISTIQUE ACCOMPAGNE LES ACTEURS LOCAUX

Par délibération en date du 23 juin 2023, la CCML a renouvelé la délégation des compétences en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise et à l'immobilier touristique au Département de la Lozère, afin de soutenir au mieux les entreprises qui souhaitent investir et se développer.

Ainsi, les porteurs de projet d'immobilier d'entreprise ou de commerce de proximité pourront prétendre, sous certaines conditions, à des **aides financières paritaires du Conseil départemental et de la CCML, allant jusqu'à 30 % du taux maximum d'aides publiques.**

d'aides publiques et plafonnées à 18 000 €, du Conseil départemental (60%) et de la CCML (40%). Les projets devront toutefois répondre à certains critères, tels qu'une ouverture pendant huit mois de l'année (cinq mois pour les campings), la commercialisation en ligne ou encore l'adhésion à l'Office de tourisme Mont-Lozère.

Grâce à ce dispositif et depuis sa mise en place en 2018, la CCML et le Conseil départemental ont pu subventionner huit projets de construction de gîtes, de création d'hébergements insolites et d'installation de mobile homes.

Depuis 2022, la **CCML accompagne également les CUMA*** pour la construction de hangar-ateliers sur le territoire intercommunal. L'aide est de l'ordre de 5 % du montant HT des travaux, plafonnée à 20 000 € et limitée à un bâtiment par CUMA. Ainsi, deux CUMA ont pu bénéficier de cette aide en 2022 et 2023 : la CUMA du Valdonnez et la CUMA des Genêts.

*Coopérative d'utilisation de matériel agricole



Pour l'immobilier collectif, c'est-à-dire un local pouvant accueillir plusieurs entreprises ou activités, un financement à hauteur de 20 % du déficit prévisionnel de l'opération pourra être octroyé.

Les projets d'immobilier touristique pourront bénéficier d'aides à hauteur de 30 % du taux maximum

LA NOUVELLE PISCICULTURE INAUGURÉE !

C'est ce 7 juillet que la nouvelle pisciculture flottante de Villefort a été inaugurée en présence de nombreuses personnalités ayant suivi cette aventure depuis sa création en 1995.

De droite à gauche : Audrey MALAVAL (Maire de Pourcharesses) Régis FABRE (gérant du GAEC la truite du Mont Lozère), Sylvain LECUNA (Responsable EDF) Jean de LESCURE (Président de la Communauté de Communes Mont-Lozère), Pierre MOREL À L'HUISSIER (Député), Pascal BONNETAIN (Président de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche), Guylaine PANTEL (Sénatrice), Didier COUDERC (Maire de Saint-Bauzile), Jean-Claude ROUX (Premier adjoint de Villefort), Sophie PANTEL (Présidente du Département), Philippe CASTANET (Préfet de la Lozère)



L'installation de ce nouvel équipement fait suite au contrôle effectué en 2020 par un inspecteur de la sécurité fluviale de la Direction Départemental des Territoires de la Haute Garonne, lequel a pointé du doigt des manquements aux exigences des normes de sécurité actuelles. Après 25 ans d'exploitation, la Communauté de Communes Mont-Lozère a opté pour le remplacement de la totalité de la structure, avec la pose de nouvelles ancrs au fond du lac pour l'amarrage, permettant de pérenniser l'exploitation piscicole.

Ce 7 juillet a donc été l'occasion pour **Jean de LESCURE de remercier les deux financeurs que sont l'État et le Conseil Départemental, qui ont chacun apporté 40 % du coût total du projet. Il a exprimé sa reconnaissance à Mme la Présidente du Département ainsi qu'à M. le Préfet pour ce soutien aussi rapide qu'élevé, qui démontre l'importance qu'a cette activité piscicole en Lozère.** Monsieur le Président a aussi remercié EDF représenté par M. LECUNA : en effet, propriétaire et gestionnaire de la retenue, EDF, conscient de l'importance économique de ce fleuron local, a suivi et validé les différentes étapes du projet.

Les différentes prises de parole ont rappelé l'enjeu économique de cette production piscicole, mais aussi le rayonnement qu'apportent au territoire les produits issus de cet élevage.

Régis FABRE, gestionnaire du site a remercié tous les protagonistes. Il a exprimé sa reconnaissance et son plaisir de travailler sur ce nouvel outil. Le GAEC porte cinq emplois sur le territoire et ce nouvel équipement permet d'envisager l'avenir, voir sa succession de manière plus sereine.

Souhaitons longue vie à cette belle entreprise, dont les truites sont certifiées agriculture biologique et transformées dans l'atelier du GAEC, avenue de la gare à Villefort. Vous pourrez d'ailleurs y trouver les différents produits proposés, tels que les rillettes, les terrines, la soupe, la truite fumée, les filets de truite ou les truites entières.

Vous trouverez aussi les différents produits à la vente dans les magasins locaux ou les supermarchés et vous pourrez déguster de nombreux plats chez les restaurateurs du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- des travaux pour un coût total de 402 942 € HT
- 40 % d'aide financière de l'État à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 40 % d'aide financière de la part du Département
- 15 ans de bail de location-cession entre le GAEC et la CCML couvrant la part d'autofinancement du projet

ET TOUJOURS UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET NUMÉRIQUE AUX ADMINSTRÉS

L'été comme toute l'année, les services des France Services du Bleymard et de Villefort sont à votre disposition et Jules DUTRON, conseiller numérique, poursuit ses missions en vous invitant à participer à différents ateliers numériques thématiques



**Pour toute information
les services de la CCML
restent à votre disposition
au 04.66.31.68.85
et par mail accueil@ccmontlozere.fr
ou sur ccmontlozere.fr**

Erratum : une erreur s'est glissée dans la dernière gazette ; EHPAD signifie Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et non Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes